



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Bondex

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

920010: Bondex U20 20 g

925010: Bondex U25 10 g

925020: Bondex U25 20 g

926020: Bondex U26 20 g

UFI: PNK0-60SK-D00A-DHY8

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Colle

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: EUROTECH NEOVAL AG

Rue/B.P.: Unterlettenstrasse 14

Place, Lieu: 9443 Widnau

Suisse

WWW: [www.eurotech-neoval.ch](http://www.eurotech-neoval.ch)

E-mail: [office@eurotech-neoval.ch](mailto:office@eurotech-neoval.ch)

Téléphone: +41 (0)71 555 0170

Télécopie: +41 (0)71 555 0174

Service responsable de l'information:

Téléphone: +41 (0)71 555 0170, [office@eurotech-neoval.ch](mailto:office@eurotech-neoval.ch)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

TOX-Zentrum Schweiz, Téléphone: 145

Giftzentrale Wien, Téléphone: 0043-1-4064343

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3; H335 Peut irriter les voies respiratoires.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger: H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.



Conseils de prudence:	P261	Éviter de respirer les vapeurs.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
	P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**Marquage spécial**

EUH202      Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

Texte pour l'étiquetage:      Contient 2-Cyanoacrylate d'éthyle

**2.3 Autres dangers**

Pas de risques spéciaux à signaler.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

3.1 Substances: non applicable

**3.2 Mélanges**

Spécification chimique:      Colle à base de: 2-Cyanoacrylate d'éthyle

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
N°CE 230-391-5 CAS 7085-85-0	2-Cyanoacrylate d'éthyle Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. STOT SE 3; H335. Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): STOT SE 3; H335: C ≥ 10 %	≥ 70 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

Informations générales:	Cyanoacrylate - danger - colle ensemble en l'espace de quelques secondes la peau et les paupières. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
En cas d'inhalation:	Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises respiratoires, une assistance médicale est indispensable.
Après contact avec la peau:	Laver aussitôt avec de l'eau et du savon ou de l'acétone puis rincer soigneusement. Enlever immédiatement tous vêtements et chaussures souillés ou à moins qu'ils ne collent à la peau. En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.



Contact avec les yeux:	Maintenir l'oeil grand ouvert. Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Ne jamais essayer d'ouvrir violemment les yeux collés. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite immédiatement un ophtalmologiste.
Ingestion:	En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin. La salive engendre une réaction de polymérisation dans la bouche. En cas de contact avec les lèvres, garder la bouche ouverte, ne pas fermer les lèvres. Si les lèvres sont collées, essayer de les séparer délicatement avec de l'eau chaude.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
En cas d'une exposition prolongée: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Effets consécutifs à une exposition répétée ou prolongée: toux, dyspnée, maux de tête, nausée, vomissement, Eye Dam.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Jet d'eau en aspersion, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se dégager des cyanures, des oxydes d'azote (NOx) et du dioxyde de carbone.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires: Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Cyanoacrylate - danger - colle ensemble en l'espace de quelques secondes la peau et les paupières.

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas inspirer les vapeurs.

Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter toute infiltration du produit dans le sol, les canalisations, les eaux courantes, les locaux situés en contrebas ainsi que les excavations.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.



## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas inspirer les vapeurs.

Porter un équipement de protection approprié.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conservé le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conservé le récipient à l'abri de l'humidité. Conservé uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec alcalis.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
7085-85-0	2-Cyanoacrylate d' éthyle	Suisse: VME	9 mg/m <sup>3</sup> ; 2 ppm

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation au poste de travail. Dans un environnement très sec, le degré d'humidité relative doit être élevé à un taux minimum d'hygrométrie de 50-60%.

### Protection individuelle

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. Utiliser un filtre de type AXBEK conforme à la norme EN 14387.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.

Type de gants: polyéthylène

Matériau déconseillé: Gomme, PVC.

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Cyanoacrylate - danger - colle ensemble en l'espace de quelques secondes la peau et les paupières. Conservé hors de la portée des enfants.

Changer les vêtements imprégnés. Éviter le contact avec la substance.

Appareil de douche oculaire indispensable.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	Forme: liquide, huileux
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 200 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	87 °C (ISO 2592)
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique:	à 20 °C: 30 - 500 mPa*s
Solubilité dans l'eau:	non miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	à 20 °C: ≤ 0,5 hPa (DIN 51616)
Densité:	à 20 °C: 1,07 g/mL (DIN 51757)
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

### 9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Le produit est non explosif.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	ne s'enflamme pas spontanément
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Indications diverses:	Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

cf. 10.3

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En cas de contact avec l'eau: Polymérisation avec dégagement de chaleur.  
Une addition d'eau provoque un échauffement. Réagit violemment au contact de l'eau.  
Réagit violemment avec des alcalis forts, des oxydants et des amines.

### 10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

### 10.5 Matières incompatibles

Alcalis (solutions alcalines), agents oxydants, amines

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique:	Cyanures, oxydes azotiques (NOx) et monoxyde de carbone Aucune donnée disponible
--------------------------	---



## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

En cas d'inhalation: Irritant. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Après contact avec la peau: irritant

Contact avec les yeux: irritant

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:  
Aucune donnée disponible

#### Symptômes

Après absorption: Peut être nocif en cas d'ingestion.  
Après contact avec la peau: Rougeur, douleurs.  
Après contact avec les yeux: Rougeur, douleurs.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:  
Aucune donnée disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible



## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

## 12.7 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

### Produit

Code de déchet: 08 04 09\* = Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses..

\* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Incinération avec autorisation des autorités locales.

### Conditionnement

Code de déchet: 15 01 02 = Emballages en matière plastique

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

## 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG: néant

IATA-DGR: UN 3334

## 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN, IMDG: Non réglementé

IATA-DGR: UN 3334, AVIATION REGULATED LIQUID, N.O.S. (Ethyl 2-cyanoacrylate)

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG: néant

IATA-DGR: Class 9

## 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:  
néant

## 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### Transport aérien (IATA)

Étiquette de danger: Miscellaneous

Code de quantité exceptée: E1

Avions passagers et cargo: Quantité limitée: Pack.Instr. Y964 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G

Avions passagers et cargo: Pack.Instr. 964 - Max. Net Qty/Pkg. 450 L

Avion-cargo uniquement: Pack.Instr. 964 - Max. Net Qty/Pkg. 450 L

Dispositions particulières: A27

Emergency Response Guide-Code (ERG): 9A

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directives nationales - Suisse**

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

**Directives nationales - États-membres de la CE****Étiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL**

Mention d'avertissement:

**Attention**

Mentions de danger:

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

EUH202

Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

Conseils de prudence:

P261

Éviter de respirer les vapeurs.

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P312

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P403+P233

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

EUH202 = Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

Raison des dernières modifications:

Mise à jour d'ordre général

Créée:

29.10.1994

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information



Abréviations et acronymes:	ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise CAS: Service des résumés chimiques CE: Communauté européenne CFR: Code des règlements fédéraux CLP: Classification, étiquetage et emballage Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses DMEL: Dose dérivée avec effet minimum DNEL: Dose dérivée sans effet EN: Norme européenne EQ: Quantités exceptées Eye Dam.: Endommagement des yeux Eye Irrit.: Irritation des yeux IATA: Association du transport aérien international IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac LEP: Limite d'exposition professionnelle MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ONU: Organisation des Nations unies OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique PNEC: Concentration prédite sans effet REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses Skin Irrit.: Irritation de la peau STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique TLV: Valeur limite d'exposition TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses UE: Union européenne vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables
----------------------------	---

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.